

DELIBERATION N° 91/09-05 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE P. LOTI/DEMANDE DE SUBVENTION CHAUFFAGE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée des dépenses importantes de chauffage au groupe scolaire Pierre Loti. Les deux écoles sont chauffées électriquement et ce type d'énergie est trop onéreux pour ce genre de bâtiment.

Les services techniques ont procédé à différentes études concernant le remplacement du chauffage actuel par des chaufferie au gaz. Le coût de ces investissements s'élèverait :

- maternelle P. Loti : 336 961 F TTC
- primaire P. Loti : 425 014 F TTC.

Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 43 % au titre des grosses réparations scolaires par le Conseil Général, un financement de 276 263, 89 F pourrait être obtenu.

Le temps de retour après subvention et économie d'énergie serait de :

- 2 ans et 6 mois pour la maternelle Pierre Loti,
- 3 ans et 8 mois pour l'école primaire Pierre Loti.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention pour ces travaux auprès du Conseil Général,
- de prévoir l'inscription au budget primitif 1992, en dépenses et en recettes des crédits nécessaires à cette opération (dépenses : 761 975 F T.T.C. ; recettes : 276 263, 89 F T.T.C.),
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés et avenants y afférent.